



Paris, le 27 août 2009

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,  
du Développement durable  
et de l'Aménagement du Territoire  
**Monsieur Laurent MICHEL**  
Directeur Général de la Prévention des Risques  
Grande Arche de la Défense  
92055 La Défense Cedex

Monsieur le Directeur Général,

Votre lettre en date du 23 juin 2009 relatif au projet d'arrêté fixant les règles parasismiques applicables à certaines installations classées a retenu toute notre attention. Comme vous le savez, l'AFPS a participé très activement aux réunions de concertation que vous avez organisées au cours de l'été 2008 sur le précédent projet et, suite à ses analyses, a fait des propositions qui ont recueilli un très large consensus auprès des participants à ces réunions.

Le nouveau projet joint à votre lettre prend en compte certaines observations et propositions que nous avons formulées et nous en prenons acte. Toutefois, nous considérons qu'en l'état, ce projet comporte encore des dispositions présentant des inconvénients majeurs. L'analyse du projet et les propositions que notre association formule sont joints à la présente. Ce rapport joint a été approuvé à l'unanimité de notre Conseil lors de sa réunion du 27 Août 2009.

En résumé et pour l'essentiel, nos remarques sont les suivantes :

- Les niveaux sismiques retenus dans le projet d'arrêté sont disproportionnés par rapport à la sismicité du territoire français. Ceci correspond au fait que les coefficients d'importance utilisés (3,4 pour les installations nouvelles et 2,9 pour les installations existantes, pour la métropole) sont nettement supérieurs à la pratique internationale (1,6 à 2,2).
- Le projet proposé, compte tenu des niveaux d'aléa imposés, est pratiquement inapplicable et de ce fait va à l'encontre de l'objectif de réduction du risque sismique.

En l'état actuel, même si le présent projet présente quelques améliorations par rapport à celui de 2008, il ne peut recevoir l'approbation de l'AFPS. L'AFPS reste à la disposition de la DGPR pour aboutir à un texte scientifiquement fondé, cohérent avec les méthodes d'ingénierie actuellement disponibles et concourant effectivement à une amélioration de la protection parasismique.

Nous vous prions de croire, monsieur le Directeur Général, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Alain PECKER  
Président d'honneur de l'AFPS

Philippe BISCH  
Président de l'AFPS